



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant création du détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine).**

*Du 9 mai 2007*

NOR D E F G 0 7 5 1 0 3 7 A

---

*Références :*

Décret du 20 mai 1903 (mention au BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 110\* et 650) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO du 28, texte n° 3 ; BOEM 120-0\*).

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2.*

*Référence de publication : BOC N°20 du 27 août 2007, texte 10.*

---

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le détachement de gendarmerie du centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**Art. 2.** Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Guy PARAYRE.